



Interf@ce Europe

Mars
2010

informations et actualités
européennes pour les PME & les TPE

■ ■ ■ En direct de Bruxelles

La nouvelle stratégie UE 2020

La stratégie de Lisbonne, qui arrive à échéance à la fin de l'année 2010, sera remplacée par la stratégie UE 2020 pour les dix prochaines années.

Présentée le 3 mars par la Commission européenne, elle sera structurée autour des trois axes prioritaires suivants :

- l'innovation,
- l'augmentation du taux d'emploi,
- une croissance plus verte.

Des objectifs quantitatifs, proches de ceux prévus dans la stratégie de Lisbonne, et qui n'ont pas été atteints, ont également été proposés. Il s'agit de :

- 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi,
- 3 % du PIB de l'UE devrait être investi dans la R&D,
- les objectifs du paquet climat-énergie doivent être atteints (les fameux "3 x 20"),
- le taux d'abandon scolaire devrait être ramené au-dessous de la barre des 10 %, et au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un titre ou un diplôme,
- réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté.

Les États membres devront adopter des objectifs nationaux adaptés puis, définir et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour les atteindre. La Commission suivra les progrès accomplis et avertira les pays qui ne prendraient pas les mesures appropriées.

Réunis à Bruxelles à l'occasion du Conseil européen des 25 et 26 mars, les États membres ont approuvé le cadre général de la stratégie, mais ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur les objectifs de réduction d'échec scolaire et de pauvreté.

Ces deux questions et la définition des objectifs nationaux seront à l'agenda du prochain Conseil qui se tiendra au mois de juin.

Pour en savoir plus :

UE 2020 : une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive

<http://ec.europa.eu/eu2020/pdf/COMPLET%20FR%20BARROSO%20-%20Europe%202020%20-%20FR%20version.pdf>

Conclusions du Conseil européen des 25 et 26 mars 2010 :

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/113602.pdf



Service
des Affaires
européennes

Mél : contact@cgpme.fr
Tél. : 01 47 62 73 73

Le programme de travail de la Commission

La Commission européenne a officialisé son programme de travail pour l'année 2010, le 31 mars. Les initiatives présentées dans ce document précisent les objectifs et priorités définis dans la stratégie UE 2020.

Dans le cadre de sa stratégie de sortie de crise, la Commission prévoit :

- de présenter des propositions visant à renforcer le cadre de surveillance budgétaire dans le cadre du Pacte de stabilité qui seront examinées par les Etats membres pendant le Conseil européen de juin,
- de garantir la mise en place d'un nouveau cadre européen de surveillance des marchés d'ici au début 2011. Il inclura des orientations relatives à une taxe sur les établissements financiers et à la création d'un fonds de résolution des faillites bancaires.

De plus, la Commission présentera notamment :

- une communication sur la relance du marché intérieur,
- des propositions visant à améliorer l'environnement dans lequel évoluent les entreprises et en particulier les PME (« une politique industrielle dans l'ère de la mondialisation »),
- un règlement relatif aux exigences de traduction dans le cadre du futur brevet communautaire,
- un programme européen en faveur de la recherche et de l'innovation,
- une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois (moderniser les marchés du travail, renforcer la mobilité professionnelle, meilleure adéquation entre offre et demande),
- une stratégie numérique pour l'Europe pour permettre aux ménages et aux entreprises de mieux maîtriser les technologies numériques,
- des propositions de révision de la directive existante sur la taxation de l'énergie.

Sont également annoncées une consultation sur les principes juridiques qui devraient être inclus dans une initiative législative sur les *class actions* et une proposition de révision de la directive « temps de travail ».

Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/atwork/programmes/docs/cwp2010_fr.pdf

Le Parlement en faveur des exemptions relatives aux bilans annuels pour les micro-entités

Le 10 mars, en session plénière, les députés européens ont voté le rapport Lehne, qui se prononce en faveur de la possibilité pour les Etats membres d'exempter les micro-entités de l'obligation d'établir et de publier leurs comptes annuels.

La CGPME s'oppose fortement à cette mesure et a sensibilisé les eurodéputés français avant le vote. Elle considère que cette disposition ne constitue pas une simplification et sera difficilement applicable dans la pratique puisque les micro-entreprises seront de toute façon tenues de fournir des informations financières aux autorités publiques (pour participer à des marchés publics), aux banques (dans le cadre d'une demande de crédit), ainsi qu'à leurs fournisseurs et clients.

De plus, le caractère optionnel de cette exemption risque de créer des disparités entre les micro-entreprises des différents pays, et limitera la possibilité de vérifier la solvabilité d'un partenaire commercial issu d'un autre Etat membre.

Le Conseil doit désormais se prononcer sur cette mesure.

Pour en savoir plus :

Résolution législative du Parlement européen du 10 mars 2010 sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 78/660/CEE du Conseil concernant les comptes annuels de certaines formes de sociétés en ce qui concerne les micro-entités :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&language=FR&reference=P7-TA-2010-0052>

Conclusions du Conseil « Emploi »

Le 8 mars, les ministres européens du travail ont arrêté les décisions suivantes :

⇒ la création d'un instrument européen de micro-finance en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale :

Le Conseil « Emploi » a définitivement adopté l'instrument « Progress » doté d'un budget de 100 millions d'euros pour la période 2010-2013.

Il permettra aux personnes sans emploi et désireuses de développer leur propre activité, de surmonter leurs difficultés d'accès au marché du crédit traditionnel grâce à l'octroi de microcrédits d'un montant maximum de 25 000 €.

Il s'adressera également aux micro-entreprises (de moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 2 millions d'euros).

Des banques et autres entités non bancaires (comme des ONG qui octroient des micro-financements) seront sélectionnées par la Commission européenne.

⇒ l'extension de trois à quatre mois de la durée du congé parental :

Les ministres du travail ont adopté la directive qui prévoit d'étendre la durée du congé parental de trois à quatre mois dans tous les Etats membres.

Le niveau de rémunération de ce congé relèvera toujours de la législation nationale.

Les travailleurs en CDD, à mi-temps ou en intérim pourront désormais bénéficier de ce congé.

Pour en savoir plus :

Directive mettant en œuvre l'accord-cadre révisé sur les congés parentaux signé par BUSINESSSEUROPE, UEAPME, CEEP and ETUC et abrogeant la directive 96/34/EC :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:068:0013:0020:EN:PDF>

Consultation des partenaires sociaux européens sur le temps de travail

La procédure de révision de la directive de 1993 sur le temps de travail entamée en 2004 s'est finalement soldée par un échec en avril 2009. Les Etats membres et le Parlement européen n'étaient en effet pas parvenus à un accord à l'issue du comité de conciliation, ultime étape de la procédure de codécision.





La principale raison du blocage était le refus d'un groupe d'Etats membres, parmi lesquels le Royaume-Uni, de renoncer à une dérogation à la limitation du temps de travail hebdomadaire à 48 heures.

La Commission européenne examine actuellement la possibilité de proposer un nouveau texte au Parlement et au Conseil et consulte les partenaires sociaux, dont l'UEAPME, pour évaluer la nécessité des relancer des discussions qui ont écoulé il y a un an.

Pour en savoir plus :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=329&newsId=740&furtherNews=yes>

■ ■ ■ Actions de lobbying

La relance du marché intérieur

Olivier Guersent, chef de cabinet de Michel Barnier, Commissaire européen chargé du Marché intérieur et des services, était l'invité d'une rencontre sur la relance du marché intérieur à laquelle a participé la CGPME.

Selon lui, la réforme financière est au cœur de la stratégie de croissance européenne. La régulation des marchés doit être au service de l'économie réelle, grâce à des financements stables et de long terme.

Il a également rappelé que la relance du marché intérieur ne pourra être effective qu'avec l'adhésion et la mobilisation des citoyens européens, ce qui implique de les replacer au cœur de la stratégie.

Pour un meilleur accès des PME aux fonds structurels

Une série de propositions visant à améliorer l'accès des PME aux fonds européens FEDER et FSE ont été présentées par l'UEAPME, dont la CGPME est membre.

Partant du constat que, dans certaines régions, 1 à 2 % des PME bénéficient des fonds structurels, en raison de la complexité des procédures administratives et financières, l'organisation européenne propose notamment :

- la mise en place d'un programme d'information et de formation continue pour les porteurs de projets et les autorités administratives chargées de gérer ces programmes,
- la création d'un système de médiation,
- la mise en place d'un référentiel unique pour tous les types de contrôle et d'audit,
- la généralisation de la dématérialisation des formalités administratives.

Pour en savoir plus :

http://www.ueapme.com/IMG/pdf/100316_pp_simpl_admin_en.pdf

IFRS-PME

En réponse à la consultation de la Commission européenne, l'Autorité des Normes Comptables (ANC) française a élaboré des commentaires en concertation avec l'ensemble des parties prenantes et notamment la CGPME.



Bien que simplifié par rapport aux full-IFRS, le référentiel IFRS-PME demeure très complexe et ne répond pas aux besoins des PME. Ces dernières souhaitent disposer de règles simples, stables et conserver la connexion entre la comptabilité, la fiscalité et les règles juridiques pour leurs comptes individuels.

En outre, ce référentiel présente de sérieux inconvénients au regard de l'approche même qui vise à donner une valeur financière instantanée à l'entreprise. L'investisseur est toujours perçu comme le principal utilisateur des comptes alors que, pour les PME, les états financiers servent surtout au chef d'entreprise dans le cadre de sa gestion courante et à ses partenaires.

De surcroît, l'introduction d'un référentiel comptable supplémentaire dans le cadre juridique européen serait une source nouvelle de complexité.

Très logiquement, l'ANC ne s'est donc pas prononcée en faveur d'une application généralisée de cette norme. Elle n'a pas non plus soutenu son introduction, optionnelle ou obligatoire, dans le cadre juridique européen.

En revanche, l'ANC est favorable à la révision et à la modernisation des directives européennes comptables existantes pour que :

- les petites sociétés non cotées bénéficient de règles extrêmement simplifiées permettant de réduire les coûts,
- les plus petites sociétés cotées bénéficient d'allègements au niveau des informations fournies en annexe des comptes.

■ ■ ■ Projets européens

Programme Energie Intelligente : Appel à propositions 2010

Le programme "Energie Intelligente" vise à cofinancer des actions dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et du transport durable. L'appel à propositions 2010 vient d'être publié et est ouvert jusqu'au 24 juin.

Les subventions pourront couvrir jusqu'à 75% des coûts directs éligibles et seront octroyées à des projets innovants impliquant au moins trois partenaires issus d'Etats membres différents.

Désignée point de contact national pour ce programme, l'ADEME organise une série de réunions d'information et des ateliers de soutien au montage de projets.

mercredi 7 avril à Lyon - programme et inscriptions : <https://www.pcn-eie.fr/reunions/reunions-dinformation/infoday-eie-2010-lyon>

lundi 12 avril à Paris (avec la présence de l'EACI) - programme et inscriptions : <https://www.pcn-eie.fr/reunions/reunions-dinformation/infoday-eie-2010-paris>

vendredi 16 avril à Toulouse - programme et inscriptions : <https://www.pcn-eie.fr/reunions/reunions-dinformation/infoday-eie-2010-toulouse>



lundi 3 mai à Nantes - programme et inscriptions : <https://www.pcn-eie.fr/reunions/reunions-dinformation/infoday-eie-2010-nantes>



En outre, un "atelier de rédaction de projet" est organisé **vendredi 23 avril** afin d'accompagner, pendant une journée, les porteurs de projets ayant une proposition avancée de projet EIE et qui veulent répondre à l'appel 2010.

Plus d'infos sur l'atelier et inscriptions : très bientôt en ligne sur <http://www.pcn-eie.fr>, rubrique Réunions.

Pour en savoir plus :

Appel à propositions 2010 :

http://ec.europa.eu/energy/intelligent/call_for_proposals/call_library_en.htm

ADEME Point de contact national :

<http://www.pcn-eie.fr/>

■ ■ ■ CONSULTATION

Titre	Délai	Action envisagée	Service responsable
l'étude sur les ventes liées et les autres pratiques commerciales potentiellement déloyales dans le secteur financier*	14 avril 2010	Position CGPME	Direction des affaires économiques
les nouvelles modifications qui pourraient être apportées à la directive «fonds propres réglementaires» DG marché intérieur**	16 avril 2010	Position CGPME	Direction des affaires économiques
les PME et l'environnement***	30 avril 2010	Position CGPME	Direction des affaires économiques
le réexamen du système européen de normalisation****	21 mai 2010	Position CGPME	Direction des affaires économiques
le fonctionnement du statut de la société européenne (SE)*****	23 mai 2010	Position CGPME	Direction des affaires économiques

*http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2010/tying_en.htm

**http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2010/crd4_en.htm

***<http://survey.analyzer.com/>

****http://ec.europa.eu/enterprise/policies/european-standards/public-consultation/index_en.htm

*****http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2010/se_en.htm





■ ■ ■ AGENDA

- 12 avril** : Réunion du cercle des Délégués permanents français sur le thème : « Enjeux du débat sur l'avenir de la politique de cohésion », Bruxelles
- 19 avril** : Conférence organisée par l'UEAPME « Politiques sectorielles et PME », Bruxelles
- 26 avril** : Conférence de haut niveau sur la compétitivité de l'industrie intitulée « Le rôle des politiques et des marchés en temps de crise : enseignements et perspectives », organisée par la DG « Entreprises » de la Commission européenne, Bruxelles
- 21 avril** : Réunion du cercle des Délégués permanents français sur le thème : « Etat des lieux des négociations au Conseil », Bruxelles
- 21 avril** : Point de situation sur la transposition de la directive "services", CGPME-UNPS, Paris
- 28 avril** : Réunion du groupe de travail « recrutement de nouveaux adhérents » mis en place dans le cadre du projet Consteam (partenariat entre la CGPME et son homologue roumain CNIPMMR)

Retrouvez les informations Europe sur le site : www.cgpme.fr

